



## Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 17 Janvier

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

**Etaient présents (25):** Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL,

**Etaient absents (08) :** Madame Laure PHAETON, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

### **Délibération n° 11-01-2013**

#### **Autorisation donnée au Maire de signer le marché relatif l'acquisition de véhicules pour la Commune de Morne-à-L'Eau**

Dans le cadre de l'organisation des services entamée par la collectivité, un marché public à procédure adaptée a été lancé pour l'acquisition de véhicules pour la ville. Il s'agissait d'un marché alloti pour un montant Ht de 150 000, 00 euros.

Quatre candidats ont retiré un dossier relatif à cette consultation :

- SGDM
- SORELOC
- SOREC AUTO
- CAMA RENAULT SAS

Suite à cette consultation et à l'analyse des offres des différents candidats les retenus pour les différents lots sont les suivants :

Délibération n° 11-01-2013 – Autorisation donnée au Maire de signer le marché relatif à l'acquisition de véhicules pour la Commune de Morne-à-L'Eau



<b>DESIGNATION DES LOTS</b>	<b>CANDIDAT RETENU</b>	<b>MONTANT HT DE L'OFFRE</b>
LOT 1 – 02 véhicules utilitaires avec cabines approfondies avec une porte latérale au minimum	CAMA RENAULT SAS	36 662, 82
LOT 2 – Deux véhicules doubles cabines à benne ≤ 3,5 T	CAMA RENAULT SAS	62 049, 49
LOT 3 – Deux véhicules de type berline 5 portes	CAMA RENAULT SAS	28 402, 76

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur cette affaire, et de l'autoriser conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales à signer le marché, et l'acte d'engagement présenté par les sociétés susvisées.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code des Marchés Publics*

*Vu les décisions portant délégations du Conseil Municipal au Maire*

*et après en avoir délibéré*

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre relative à l'acquisition des véhicules pour la Commune de Morne-à-L'Eau, ainsi qu'il suit.

<b>DESIGNATION DES LOTS</b>	<b>CANDIDAT RETENU</b>	<b>MONTANT HT DE L'OFFRE</b>
<b>LOT 1</b> – 02 véhicules utilitaires avec cabines approfondies avec une porte latérale au minimum	CAMA RENAULT SAS	36 662, 82
<b>LOT 2</b> – Deux véhicules doubles cabines à benne ≤ 3,5 T	CAMA RENAULT SAS	62 049, 49
<b>LOT 3</b> – Deux véhicules de type berline 5 portes	CAMA RENAULT SAS	28 402, 76

**ARTICLE 2 :** D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision et signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce marché.

**ARTICLE 3 :** Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2013.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

*Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal*

*Pour expédition certifiée conforme*

*Fait à Morne-à-L'Eau, le 20 Janvier 2013.*

*Le Maire,*

**Jean-Claude LOMBION**

*Marianne Victoire JASMIN  
Adjointe au Maire*

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le .....

Formalités de publicité

effectuées le .....

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.**

